

PROCES VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 juin 2025

Présents : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA Christophe, CARTOUX Marie-Paule, ROSA Gil, GUYOTOT Mireille, LEDEZ Benoit, Audrey PENE

Procuration : KRISTIANSEN Lene pouvoir à GABRIELLI Nathalie, Lionel MARTIN pouvoir à Bernard LE DILY, Jean-Paul ROUX pouvoir à Christophe ZAGRA

Absent excusé : Patrick CHAVADA et Elsa GAILHAC

Arrivée de Mme Elsa GAILHAC au point 3 :

Présents : LE DILY Bernard, GABRIELLI Nathalie, ZAGRA Christophe, CARTOUX Marie-Paule, ROSA Gil, GUYOTOT Mireille, LEDEZ Benoit, Audrey PENE et Elsa GAILHAC

_ La séance est ouverte à 19H03

Secrétaire : Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'administration : ZAGRA Christophe obtient l'unanimité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées :

POINT 1 : ADMINISTRATION GENERALE/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 avril 2025

Monsieur le président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 9 AVRIL 2025 qui a été transmis avec la convocation à cette séance.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil d'Administration, dans les délais réglementaires.

VOTE A L'UNANIMITE
VOTANTS : 11
POUR : 11

POINT 2-BUDGET : Tarif repas champêtre du 16/06/2025

Le Président expose que dans le cadre de ses actions en faveur des ainés, le CCAS organise un repas le 16 juin 2025. Ce moment convivial a pour but de retrouver l'esprit des repas partagés d'autrefois, où l'on cuisine ensemble, où l'on chante et rit.

Afin de maintenir cet événement tout en assurant une gestion équitable et financièrement équilibrée, il est proposé les conditions suivantes :

- Repas offert aux habitants de la commune âgés de 65 ans et plus
- Participation payante de 15 € demandée aux personnes de moins de 65 ans, quel que soit leur lieu de résidence et aux non-résidents de la commune, quel que soit leur âge.

Le conseil d'administration ayant ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE les conditions de participation comme suit :
 - o Repas gratuit pour les résidents de la commune âgés de 65 ans et plus
 - o Repas payant (15 €) pour les personnes de moins de 65 ans et les non-résidents.

- DIT que :

Le paiement s'effectuera par chèque ou en espèces à l'ordre du trésor public sur la régie du CCAS

AUTORISE Monsieur le président à signer tout acte se rapportant à la présente.

VOTE A L'UNANIMITE
VOTANTS : 11
POUR : 11

Arrivée de Mme Elsa GAILHAC

POINT 3-Budget : Tarif salon solidaire bien-être et plantes

Le Président expose le CCAS organise son premier salon solidaire bien-être et plantes les 11 et 12 octobre 2025. Ce salon solidaire bien être et plantes a pour but de promouvoir la santé, l'amélioration de la qualité de vie et l'entraide à travers des approches naturelles et accessibles à tous.

Cet événement vise à sensibiliser le public à l'importance du bien-être physique et mental tout en valorisant les acteurs locaux et les pratiques solidaires.

Considérant la nécessité de promouvoir l'accès aux soins alternatifs et au bien-être pour tous, notamment les publics en situation de précarité,

Considérant l'opportunité de rassembler les acteurs locaux du bien-être, du développement durable, et de la solidarité,

Considérant la volonté de valoriser les initiatives locales et solidaires,

Considérant l'engagement du CCAS à promouvoir des événements porteurs de sens et accessibles à tous,

Le conseil d'administration ayant ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE des tarifs pour les exposants :
 - o Un tarif de 20 euros pour une journée
 - o Un tarif de 35 euros pour une table (1m20) pour les deux jours
 - o Un tarif de 40 euros pour deux tables (2m40) pour les deux jours
 - o Un tarif de 20 euros pour une place en extérieur pour les deux jours
- DIT que :
 - o Le paiement s'effectuera par chèque à l'ordre du trésor public sur la régie du CCAS
- DIT que :
 - o Les tarifs et les modalités de paiement seront communiqués à tous les exposants.

AUTORISE Monsieur le président à signer tout acte se rapportant à la présente.

VOTE A L'UNANIMITE
VOTANTS : 12
POUR : 12

POINT 4 : Administration Générale : Modification du règlement intérieur des après-midi « Pause-café»

Sollicité par des entreprises pour faire des actions commerciales et informé de discussions polémiques, il est souhaitable de préciser le règlement intérieur déjà proposé pour les après-midis « pause-café ». Le président rappelle que dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, le Centre Communal d'Action Sociale organise des animations destinées aux seniors. Destinées à créer du lien social, ces actions sont gratuites. Elles se déroulent le mercredi après-midi de 14h à 17h00 dans la salle du foyer située place du Clos à Mormoiron.

Le conseil d'administration, ayant ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE la modification du règlement intérieur des après-midi « pause-café », dont la version actualisée est annexée au présent document.

- AUTORISE Monsieur le président à signer tout acte se rapportant à la présente.

VOTE A L'UNANIMITE
VOTANTS : 12
POUR : 12

POINTS 5 : compte rendu des décisions :

Monsieur le président rend compte des décisions suivantes prises et demande au conseil d'administration d'en prendre acte :

N° de décision	Date	Objet
2025_01	18/04/2025	Bon alimentaire pour Madame XX de 154 euros
2025_02	12/05/2025	Aide pour le paiement d'une facture d'énergie pour Madame XX de 129.08 euros

Le conseil d'administration ayant ouï l'exposé du président :

- PREND ACTE des décisions ci-dessus listées

PREND ACTE

POINTS DIVERS :

- Il est évoqué le débat autour du nom de la « salle du foyer – place du Clos » et la confusion avec le **Foyer rural**, association existante. La possibilité de donner un nom à la salle du foyer, place du Clos, est envisagée afin de mettre fin à cette confusion.
- Les bénévoles et la Vice-Présidente travaillent sur la composition :
 - Du repas de Noël offert aux + de 65 ans ;
 - Du colis de Noël offert aux + de 80 ans.
- Le repas serait préparé cette année par « La Table des Gourmands », qui propose un choix entre viande et poisson pour l'entrée et le plat. Le prix négocié est de 35 € par personne pour le **repas seul**.
- Le tarif proposé de **45 €** pour les moins de 65 ans et les personnes extérieures tient compte de l'ensemble de la prestation : **apéritif, fromage, dessert et boissons**, en plus du repas. Cette différence explique l'augmentation de 5 € par rapport à l'année passée. Cette proposition devra être validée au prochain CA par une délibération.

- Le colis, souhaité « gourmand et local », sera composé par les bénévoles. Le budget ne devrait pas dépasser celui de l'année passée.

Départ de Mme Guyotot à 19h33

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 19h38.

Voté à l'unanimité à la séance du conseil d'administration du 05 décembre 2025

Votants : 11

Pour : 11

Le président, Bernard LE DILY



Le secrétaire, Christophe ZAGRA